

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 05/05

AMR 34/003/2005 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

**GUATÉMALA**

**Armando Sánchez (h), avocat**

Londres, le 7 janvier 2005

Armando Sánchez, avocat, a été menacé de mort. Il s'agissait apparemment de le pousser à renoncer à son travail de défenseur dans une des affaires dont il est chargé. Parmi celles-ci, certaines mettent en cause des responsables des autorités locales et des trafiquants de drogue. Amnesty International craint que cet homme ne courre un grand danger.

Le 23 décembre, Armando Sánchez a reçu sur son téléphone portable l'appel d'un correspondant anonyme, qui lui a dit que s'il ne quittait pas le pays dans les cinq jours, il serait tué. L'avocat a signalé ces menaces et s'est vu accorder une protection policière vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le 26 décembre, à 2 heures du matin, trois hommes se sont rendus dans son quartier et ont frappé à la porte d'un de ses voisins pour demander où se trouvait la maison d'Armando Sánchez. Ils ne se sont toutefois pas approchés de son domicile car deux policiers montaient la garde.

Ces mesures de protection ont été maintenues pendant environ une semaine, avant d'être réduites à une surveillance de trois heures par nuit (de 21 heures à minuit). La police n'a cependant pas assuré cette permanence dans la soirée du 6 janvier, bien qu'elle s'y fût engagée.

Parmi les affaires dont Armando Sánchez est chargé, plusieurs sont susceptibles d'être à l'origine de ces menaces. Il défend notamment une organisation locale de défense des droits humains qui a accusé des responsables des autorités locales d'avoir aidé un suspect de meurtre à s'échapper, une femme dont l'époux aurait été tué par des trafiquants de drogue, ainsi que des ouvriers agricoles en conflit avec leurs employeurs pour cause de licenciements illégaux, refus de paiement du salaire minimum ou des prestations auxquelles ils ont droit en tant que salariés, retards de paiement des salaires et expulsions de cultivateurs travaillant dans deux fermes de la région.

En août 2004, Armando Sánchez a déposé une plainte contre la police locale, qui aurait illégalement fermé une route dans sa ville de résidence, Coatepeque, dans le département de Quezaltenango (est du Guatemala). Le procureur local l'a par la suite inculpé d'« incitation à commettre des infractions », l'accusant d'avoir usé de la force à cette fin. Amnesty International estime que ces accusations sont dénuées de fondement et qu'elles ont pour but d'entraver les activités de l'avocat.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au Guatemala, les avocats qui représentent des personnes dénonçant la corruption des fonctionnaires, qui poursuivent une action contre des trafiquants de drogue ou qui défendent des paysans en proie à des conflits sociaux sont systématiquement la cible d'actes d'intimidation visant à les faire renoncer.

En 2004, deux avocats, un magistrat et un juge ont été tués au Guatemala. Il s'agissait manifestement de les empêcher de poursuivre leurs activités. Un grand nombre d'avocats et de témoins ont été la cible de menaces de mort parce qu'ils intervenaient, notamment, dans des affaires de corruption de fonctionnaires. Ainsi, la députée Nineth Montenegro a été menacée de mort en novembre 2004 en raison, semble-t-il, des investigations qu'elle menait sur la corruption de hauts gradés de l'armée (voir l'AU 326/04, AMR 34/021/2004 du 30 novembre 2004). Des avocats représentant des ouvriers agricoles en conflit avec leurs employeurs ont été poursuivis en justice sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, le but de ces manœuvres étant manifestement d'entraver leurs activités de défenseurs.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après** (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous gravement préoccupé par le fait qu'il est de plus en plus difficile pour les avocats comme Armando Sánchez et autres professionnels du droit de poursuivre leurs activités légitimes, au Guatemala, dans un contexte de menaces et de harcèlement ;

– exhortez les autorités à rétablir une protection policière vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour Armando Sánchez ;

– demandez instamment que soit conduite dans les plus brefs délais une enquête impartiale et détaillée sur les menaces de mort proférées contre cet avocat le 23 décembre, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– engagez les autorités à prendre des mesures afin que les avocats et autres membres de professions juridiques puissent poursuivre leurs activités légitimes sans crainte de harcèlement.

**APPELS À :**

**Ministre de l'Intérieur :**

Carlos Vielman  
Ministro de Gobernación  
6a. Avenida 4-64, Zona 4, nivel 3  
Ciudad de Guatemala, Guatemala  
**Fax :** +502 2362 0237

**Courriers électroniques :** [ministro@mingob.gob.gt](mailto:ministro@mingob.gob.gt)  
**Formule d'appel :** *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

**Police nationale civile :**

Oficial Segundo Norberto Revolorio Hernandez, Jefe de Estacion PNC Coatepeque  
2da Calle, 3av, Zona 3, Coatepeque  
Quetzaltenango  
Guatemala

**Fax :** +502 775 1370

**Formule d'appel :** *Estimado Señor Oficial Segundo*, / Monsieur,

**COPIES À :**

**Procureur de district :**

Lic. Rodolfo Hernandez, Fiscal Distrital del Ministerio Público,  
6ª Calle 5-65, Zona 2, Barrio El Rosario, Coatepeque,  
Quetzaltenango, Guatemala  
**Fax :** +502 775 1645

**Formule d'appel :** *Estimado Fiscal Distrital*, / Monsieur le Procureur,

**Journal :**

Diario Prensa Libre  
13 Calle 9-31, Zona I  
Ciudad de Guatemala 01001  
Guatemala

**Fax :** +502 2251 8768

**Cabinet d'Armando Sánchez :**

Lic. Armando Sanchez  
5 calle 1-01  
Local 5, zona 2  
Barrio Rosario, Coatepeque  
Guatemala  
**Fax :** +502 7775 1106

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 18 FÉVRIER 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*